

Cadre pour l'enseignement du Français intensif et du Français approfondi au Manitoba

Année scolaire 2009-2010

**Cadre pour l'enseignement du Français intensif
et du Français approfondi au Manitoba**

Année scolaire 2009-2010

Division du Bureau de l'éducation française
Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba

Tous droits réservés © 2009, la Couronne du chef du Manitoba représentée par le ministre, Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba, Division du Bureau de l'éducation française, Section Évaluation, 1181, avenue Portage, Winnipeg (Manitoba) R3G 0T3 CANADA.

Note : Dans le présent document, les mots de genre masculin appliqués aux personnes désignent les hommes et les femmes.

ISBN : 978-0-7711-4270-3

La reproduction de ce document à des fins éducationnelles non commerciales est autorisée à condition que la source soit mentionnée.

Table des matières

1.0 Orientations générales	1
2.0 Mise en œuvre du Français intensif	1
3.0 Français approfondi, suivi à la période intensive.....	2
4.0 Apprentissage professionnel pour les enseignants	3
5.0 Évaluation de la mise en œuvre de la méthode d'enseignement	3
6.0 Promotion du Français intensif et du Français approfondi	4
7.0 Financement du Français intensif et du Français approfondi	5
8.0 Partage des coûts du Français intensif et du Français approfondi	7
9.0 Références.....	7

1.0 Orientations générales

Les recherches de J. Netten et de C. Germain (en ligne, 2006) ont démontré que pour apprendre à communiquer en français, les élèves doivent utiliser le français dans des situations de communication authentiques qui intègrent les différents domaines de la langue, et ce, durant des périodes de temps prolongées. Le Français intensif (FI) répond à ces critères.

Le Français intensif présente une méthode d'enseignement qui vise à améliorer les compétences communicatives des élèves de Français de base. Cette méthode d'enseignement diffère de la présente en Français de base entre autres parce qu'elle approfondit la démarche communicative expérientielle associée à l'apprentissage d'une langue additionnelle en y ajoutant une démarche favorisant la littératie. Le Français intensif met l'accent sur la communication et l'utilisation de la langue dans des situations authentiques, et non seulement sur le fonctionnement de la langue. Donc, le Français intensif est principalement une méthode axée sur la littératie qui devrait amener les élèves à utiliser leurs habiletés langagières sur le plan de l'écoute, de l'oral, de la lecture, de l'écriture, de la visualisation et de la représentation pour penser, apprendre et communiquer efficacement.

Au cours des dernières années, l'introduction du Français intensif suivi du Français approfondi (FA), dans le cadre du Français de base, a permis une meilleure acquisition du français grâce à un régime axé sur l'augmentation du temps et de l'intensité des périodes d'enseignement et sur des stratégies d'enseignement prescrites. Cette nouvelle méthode a également permis à une grande diversité d'élèves de bénéficier des avantages liés à une expérience de communication en français.

2.0 Mise en œuvre du Français intensif

Au cours de la première année de mise en œuvre, qu'il s'agisse de la 5^e ou de la 6^e année, les cours d'anglais, de sciences humaines et de sciences de la nature sont habituellement intégrés au niveau du processus cognitif et des habiletés. Cette intégration doit créer ainsi un bloc de temps, d'une durée minimale de 270 heures sur une période de cinq mois consécutifs, consacré principalement à l'apprentissage du français. Voir le tableau ci-dessous.

Temps alloué à la méthode de Français intensif (FI) au Manitoba

Temps alloué au FI	Mois de l'année scolaire	Niveaux scolaires
Au moins 270 heures	Une période de cinq mois de septembre à la fin janvier ou de février à la fin juin	5 ^e ou 6 ^e année
Au moins 11 % du cycle scolaire	Les cinq mois suivant la période intensive	5 ^e ou 6 ^e année

Au Manitoba, durant les autres cinq mois suivant la période intensive, un minimum de 11 % du cycle scolaire est alloué à l'enseignement du français sous forme de larges blocs tous les deux jours plutôt qu'en petits blocs tous les jours. Par exemple, si le cours de Français de base est donné pendant 40 minutes par jour, on recommande alors un bloc de 80 minutes de Français approfondi tous les deux jours afin de conserver l'intensité de temps nécessaire pour les stratégies d'enseignement proposées. Voir le tableau ci-dessus.

2.1 Matières obligatoires à enseigner durant la période intensive

Les cours de mathématiques et, habituellement, de musique, d'éducation physique et éducation à la santé, sont enseignés en anglais tout au long de l'année. À la fin de la période intensive, l'enseignement des matières reprend un horaire qui ressemble davantage à celui des jours d'un cycle régulier.

3.0 Français approfondi, suivi à la période intensive

Le Français approfondi suit l'année initiale et peut se prolonger jusqu'à la fin du secondaire. Au Manitoba, jusqu'à la fin de la 8^e année, au moins 11 % du cycle scolaire est consacré au Français approfondi tout au long de l'année scolaire, soit du début septembre à la fin juin.

Le Français approfondi est offert sous forme de larges blocs de temps tous les deux jours plutôt qu'en petits blocs tous les jours. Par exemple, si le cours de Français de base, jusqu'à la fin de la 8^e année, est donné pendant 40 minutes par jour, on recommande alors un bloc de 80 minutes de Français approfondi tous les deux jours afin de conserver l'intensité de temps nécessaire pour les stratégies d'enseignement proposées.

Temps alloué à la méthode de Français approfondi (FA) au Manitoba

Temps alloué au FA	Mois de l'année scolaire	Niveaux scolaires
Au moins 11 % du cycle scolaire	De septembre à juin	De la 6 ^e ou de la 7 ^e année jusqu'à la fin de la 8 ^e année
110 heures pour 1 crédit	Par semestre ou annuellement de septembre à juin	De la 9 ^e à la 12 ^e année

Il est recommandé que le Français intensif soit un préalable au Français approfondi.

3.1 Formation des classes

Pour maintenir l'intégrité de la méthode d'enseignement du Français intensif, on recommande, dans la mesure du possible, que les élèves de Français approfondi demeurent dans des classes avec les élèves qui ont pris part à la période intensive afin que l'enseignement puisse demeurer constant durant les années à suivre. Lorsque cela n'est pas possible, on peut utiliser un modèle selon lequel la classe de Français approfondi est composée d'une majorité d'élèves provenant d'une classe antérieure de Français intensif, et d'autres élèves.

3.2 Aménagement de la salle de classe

L'école fournira les ressources nécessaires aux salles de classe désignées pour le Français intensif et le Français approfondi.

4.0 Apprentissage professionnel pour les enseignants

Une séance de formation sur les stratégies d'enseignement de la méthode de Français intensif est habituellement offerte pour les enseignants durant l'été et ce, au niveau national.

D'autres possibilités de formation professionnelle et d'appui à la mise en œuvre, sous forme de consultations, d'ateliers et de visites en classe, sont offertes par Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba, en collaboration avec les divisions scolaires, au cours de l'année scolaire. Ces occasions d'apprentissage professionnelles sont grandement recommandées.

De même, une formation est également offerte et recommandée, au niveau national ou au niveau provincial, pour les administrateurs et les coordonnateurs responsables des langues. Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba offre des sessions de consultation selon les besoins.

5.0 Évaluation de la mise en œuvre de la méthode d'enseignement

Le but premier de l'évaluation est d'assurer une mise en œuvre des stratégies d'enseignement préconisées. Cet exercice se fait par le biais de l'évaluation des compétences orales et écrites des élèves¹. Par conséquent, les divisions scolaires peuvent se servir des résultats pour appuyer la mise en œuvre de la méthode d'enseignement de Français intensif et de Français approfondi.

¹ L'évaluation de la communication orale se fait au moyen d'entrevues individuelles et a pour objectif de vérifier à quel point les élèves sont en mesure d'utiliser la langue spontanément, d'initier un dialogue simple et de le maintenir. L'objectif de l'évaluation pour la composante d'écriture est d'indiquer le niveau de performance des élèves par rapport à celui des francophones originaires du Québec, à un niveau scolaire déterminé.

Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba a formé une équipe d'éducateurs spécialisés en évaluation de l'oral ainsi qu'en correction de l'écrit. Ces éducateurs sont en mesure de former d'autres éducateurs et enseignants au niveau local afin de permettre aux divisions scolaires de faire leur propre évaluation au niveau divisionnaire ou au sein d'une école.

À partir de l'année scolaire 2009-2010, toute division scolaire désirant mener une évaluation de la mise en œuvre de Français intensif et de Français approfondi au sein de leur division, assumera la coordination de l'évaluation des compétences de communication orale et écrite de leurs élèves. Le Ministère pourrait, selon certaines circonstances, offrir un certain appui aux divisions scolaires intéressées.

Suite à l'évaluation, le Ministère offrira les services d'analyses statistiques des résultats obtenus lors des évaluations locales et pourra tirer un rapport divisionnaire sur la performance des élèves au sein de la division scolaire. Ce rapport restera confidentiel.

L'administration scolaire pourra communiquer certains résultats anecdotiques aux parents. Un gabarit de profil élève, conçu par le Ministère, pourra être utilisé afin de communiquer aux parents les progrès de leur enfant.

6.0 Promotion du Français intensif et du Français approfondi

Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba, en collaboration avec les divisions scolaires qui offrent cette méthode d'enseignement feront la promotion du Français intensif et du Français approfondi au Manitoba.

7.0 Financement du Français intensif et du Français approfondi

7.1 Dans le cadre de plans de financement du Français langue seconde, les divisions scolaires peuvent recevoir des **fonds de démarrage** de 5 000 \$ pour les ressources pédagogiques et de 2 000 \$ pour les activités culturelles pour la première année de chaque nouvelle classe de Français intensif **et** de Français approfondi, quelle que soit l'année scolaire. De plus, un financement d'entretien de 2 000 \$ est disponible pour chaque année subséquente. Cependant, la division scolaire doit faire la demande de financement à chaque année. Voir les exemples ci-dessous.

Fonds de démarrage pour le FI et le FA dans une école

2009-2010	2010-2011	2011-2012
Classe A ₁ , FI, 5 ^e année 5 000 \$ + 2 000 \$ (plus \$ de la section 7.2)	Classe A ₁ , FA, 6 ^e année 5 000 \$ + 2 000 \$ (plus \$ de la section 7.2)	Classe A ₁ , FA, 7 ^e année 5 000 \$ + 2 000 \$ (plus \$ de la section 7.2)
	Classe B ₁ , FI, 5 ^e année 5 000 \$ + 2 000 \$ (plus \$ de la section 7.2)	Classe B ₁ , FA, 6 ^e année 5 000 \$ + 2 000 \$ (plus \$ de la section 7.2)
		Classe C ₁ , FI, 5 ^e année 5 000 \$ + 2 000 \$ (plus \$ de la section 7.2)

Financement d'entretien subséquent dans la même école

2010-2011	2011-2012	2012-2013
Classe A ₂ , FI, 5 ^e année 2 000 \$ (plus \$ de la section 7.2)	Classe A ₂ , FA, 6 ^e année 2 000 \$ (plus \$ de la section 7.2)	Classe A ₂ , FA, 7 ^e année 2 000 \$ (plus \$ de la section 7.2)
	Classe B ₂ , FI, 5 ^e année 2 000 \$ (plus \$ de la section 7.2)	Classe B ₂ , FA, 6 ^e année 2 000 \$ (plus \$ de la section 7.2)
		Classe C ₂ , FI, 5 ^e année 2 000 \$ (plus \$ de la section 7.2)

Légende :

₁ représente le premier groupe d'élèves

₂ représente le deuxième groupe d'élèves

7.2 Dans le cadre des subventions d'aide par catégorie pour l'enseignement du français, le Ministère¹ accorde 225 \$ par équivalent temps plein (ETP) pour les élèves inscrits aux cours de Français intensif et ceux de Français approfondi qui ont suivi la période intensive et ce, jusqu'à la 8^e année. Cette subvention s'applique aux coûts additionnels pour le matériel, les activités linguistiques et culturelles, et les autres dépenses. Il s'agit des coûts excédant les montants associés à l'enseignement ordinaire ou aux activités parascolaires pour lesquels les écoles ont déjà obtenu des fonds de la part des divisions scolaires.

L'ETP équivaut au produit des inscriptions et du pourcentage de temps d'enseignement en français. Le montant de la subvention correspond à l'ETP multiplié par 225 \$.

Le pourcentage de temps d'enseignement du Français intensif ou approfondi est calculé comme suit : la moitié du nombre total de minutes d'enseignement en français par cycle durant le premier et le deuxième semestre est divisée par le nombre total de minutes d'enseignement durant le cycle scolaire. Voir les exemples ci-dessous.

Exemple de calcul de subvention pour le cours de Français intensif à la 5^e ou à la 6^e année pour un cycle scolaire de six jours²

% ou temps d'enseignement	Nombre d'élèves	ETP	Subvention
$\frac{1}{2} (1\,080 \text{ minutes} + 216 \text{ minutes})$ 1 800 minutes par cycle = 0,36 ou 36 %	25	25 x 0,36 = 9,0	9,0 x 225 \$ = 2 025 \$

Exemple de calcul de subvention pour le cours de Français approfondi à la 7^e ou à la 8^e année pour un cycle scolaire de cinq jours³

% ou temps d'enseignement	Nombre d'élèves	ETP	Subvention
$\frac{200 \text{ minutes}}{1\,650 \text{ minutes par cycle}}$ = 0,121 ou 12,1 %	25	25 x 0,121 = 3,025	3,025 x 225 \$ = 618,75 \$

¹ Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba, *Subventions pour l'enseignement en français—Programme français, Programme d'immersion française, Français pour les jeunes débutants, Français intensif et Français de base*, Winnipeg, Division du Bureau de l'éducation française, avril 2008, 19 pages.

² En 5^e et 6^e années, il y a 300 minutes d'instruction par journée scolaire. Alors un cycle scolaire de 5 jours donne un nombre total de 1 500 minutes (5 x 300) d'instruction, tandis qu'un cycle scolaire de 6 jours donne un total de 1 800 minutes (6 x 300) d'instruction.

³ En 7^e et 8^e années, il y a 330 minutes d'instruction par journée scolaire. Alors un cycle scolaire de 5 jours donne un nombre total de 1 650 minutes (5 x 330) d'instruction, tandis qu'un cycle scolaire de 6 jours donne un total de 1 980 minutes (6 x 330) d'instruction.

8.0 Partage des coûts du Français intensif et du Français approfondi

Ayant obtenu une autorisation, Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba assume les coûts des sessions de formation professionnelle à la méthode d'enseignement de Français intensif et de Français approfondi pour les nouveaux enseignants, les nouveaux administrateurs et le personnel divisionnaire, au besoin.

Ayant obtenu une autorisation, Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba couvre les frais de déplacement (déplacement, hébergement, repas, honoraires et autres coûts associés) pour les personnes spécialisées dans la méthode d'enseignement de Français intensif et de Français approfondi, venant de l'extérieur de la province et qui sont, entre autres, invitées à donner des ateliers.

Ayant obtenu une autorisation, Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba couvre les frais associés à l'élaboration d'unités de cours ou d'autres ressources pédagogiques pour le Français approfondi, au besoin.

Les divisions scolaires assument les autres coûts liés au projet, y compris ceux associés à l'évaluation de la mise en œuvre de la méthode d'enseignement au sein de leur division.

9.0 Références

ANDERSON, B., NETTEN, J. et GERMAIN, C. *Le Français intensif, Guide pédagogique interprovincial, Intensive French, Interprovincial Teaching Guide*, S.L., S.É., 2006.

NETTEN, J. et GERMAIN, C. *A New Look at Core French: Intensive French in Newfoundland & Labrador*, [En ligne]. [www.unb.ca/slec/Publications/if_article.htm] (Consulté en décembre 2006).